

Ravez méritait ces préférences de la Chambre et de la Couronne.

Aucun des présidents de nos assemblées délibérantes n'a fait oublier cette science pleine, lucide, élevée, qui éclairait sans effort et dirigeait sans contrainte ; cette vigilante sagacité ; si habile à pressentir les orages ; cette inébranlable énergie, si prompte à les dominer.

Les amis du gouvernement représentatif se rappelleront toujours ce mélange heureux de fermeté, de modération et de bienveillance, — véritable caractère de l'autorité que l'élection donne et qui s'exerce sur des égaux.

Ce nom de Ravez me rappelle quelques-unes des premières émotions de ma jeunesse, alors que je m'échappais des bancs de l'École de droit pour entrevoir un instant les débats de la Chambre. Je contemplais Ravez sur ce fauteuil législatif qui semblait fait exprès pour lui. J'admirais la dignité de sa personne, la puissante gravité de sa voix, le sangfroid de son attitude, la rapidité de son coup-d'œil, et surtout cet art merveilleux de faire accepter ses lumières, sans imposer sa volonté.

Le temps et l'expérience n'ont fait que confirmer pour moi les jugements du modeste étudiant de la tribune publique : aujourd'hui, comme alors, je n'ai pas cessé de le considérer comme le type le plus achevé de cette grande magistrature parlementaire.

Nul n'en a mieux mesuré la hauteur, nul n'en a mieux compris les devoirs.

Le premier devoir du président d'une grande assemblée, c'est de s'identifier avec elle, de veiller à sa renommée comme à un patrimoine personnel, de s'associer à ses épreuves comme à ses gloires, et de vivre en quelque sorte de sa vie.

Assurer à la majorité l'autorité de ses votes, à la minorité